

## CIRCULAIRE DE RENTREE 2025

SOMMAIRE	.Page	1
VIE QUOTIDIENNE	.Pages	2 et 3
DI ANNING DE LA DENTDEC	Dago	1

## Liste des documents ci-joints :

## A RETOURNER AU PLUS TARD



Documents	Couleur	Que faire ?	A qui remettre ?	Date de retour
Tarification	Bleu ciel	Coupon à retourner	Accueil	19 août
Document A.P.E.L.	Blanche	A retourner	Accueil	19 août
Document internat	Blanc	A retourner	Accueil	19 août
Fiche information élève + Fiche urgences médicales + Droit image	orange	A retourner	Accueil	19 août
Attestation Responsabilité civile	1	A retourner	Accueil	19 août
Lettre mallette optique Uniquement pour seconde optique et nouveaux élève de 1ere optique	Blanc	A retourner	Accueil	19 août
Flyer – BOURSE DE LYCEE	Blanc	A conserver		
Liste de manuels scolaires		A conserver		
A qui s'adresser ?	Blanc	A conserver		
Assurance Mutuelle St Christophe	Blanc	A conserver		

## **AUCUNE LISTE DE FOURNITURES SCOLAIRES :**

Les professeurs indiqueront leurs desiderata aux élèves à la rentrée

Pour tout changement d'adresse, de n° de téléphone, bien vouloir transmettre un mail à l'accueil de l'établissement pour modification du dossier.

Tout arrêt de scolarité en cours d'année doit être notifié <u>par ECRIT et transmis par mail à</u> secretariat@lapaix.org et ce, après entretien préalable avec le coordinateur : Mr JOE.

A partir de la rentrée, le règlement intérieur, le contrat de scolarisation, le projet d'établissement et la charte informatique sont accessibles pour tous sur pronote. Les informations générales et pratiques de l'établissement sont intégrées dans l'agenda guide et visibles également sur pronote.

RAPPEL: Le secrétariat sera fermé du mardi 8 juillet à 17 h au Mardi 19 août à 10 h.

N.B. Si durant la fermeture du Lycée, vous décidez de ne pas rester inscrit dans notre Etablissement pour la prochaine rentrée, nous vous demandons de nous transmettre votre désistement par courrier ou par mail à secretariat@lapaix.org

## LA VIE QUOTIDIENNE

TRANSPORTS	Contact	Bureau Vie Scolair	e 02.97.37.20.68 (taper 1) ou	bvs@lapaix.org
	Lieu de résidence		A qui s'adresser?	

	Communauté de Communes	IZILO Gare d'échanges - l'Orientis – LORIENT		
	du Pays de Lorient 02 97 21 28 29 - https://www.izil			
Aller/Retour quotidien par BUS	Autres Communes du Morbihan	Réseau TIM (Conseil Gén du Morbihan) Service Clients -BP 400 56009 VANNES Cedex 0 810 10 40 56 - www.morbihan. fr	Site internet du Conseil général www.morbihan.fr	
	Autres Communes extérieures	Renseignement : conseil général		
Aller/Retour quotidien par SNCF Pour ½ pension et externes	Département MORBIHAN et FINISTERE	https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/morbihan		
Aller/Retour Hebdomadaire par BUS	Communes du Morbihan	Réseau TIM (Conseil Général du Morbihan) Service Clients -BP 400 56009 VANNES Cedex 0 810 10 40 56 www.morbihan. fr	Site internet du Conseil général www.morbihan.fr	
Aller/Retour Hebdomadaire par SNCF	Départements Bretons (22 – 29 – 35 – 56)	A la gare la plus proche du domicile	Document remis par le lycée courant de l'année scolaire	
Pour Elèves Internes	autres départements	Conseil général du département		

**CASIERS** bvs@lapaix.org Standard: 02.97.37.20.68 (taper 1) Contact Bureau Vie Scolaire Mise à disposition gratuite d'un casier. Nous vous rappelons les dimensions (40 x 40 x 90 de profondeur). En cas de perte de la clef, un prélèvement de 10 euros sera effectué par la comptabilité.

LOCAL CYCLES Contact Bureau Vie Scolaire bvs@lapaix.org Standard: 02.97.37.20.68 (taper 1) Pour les propriétaires de cyclomoteurs ou de vélos, le lycée met à disposition un local couvert. Le lycée ne pourra être tenu en aucun cas pour responsable de dégradations ou de vol de cyclomoteurs. Dans ces cas précis, les propriétaires devront faire jouer la garantie vol souscrite auprès de leur assureur.

#### HORAIRES/EMPLOI DU TEMPS/ABSENCES

Contact Bureau Vie Scolaire

bys@lapaix.org Standard: 02.97.37.20.68(taper 1)

Pour tous problèmes particuliers de vie scolaire : contacter Mr MORVANT - Conseiller Principal d'Education à l'adresse mail suivante : eric.morvant@lapaix.org.

Pour les Absences et retards : envoyer un mail à : bvs@lapaix.org

PRONOTE: afin d'informer les parents à tout moment et simplement, nous publions sur internet, Espace PARENTS de PRONOTE, différentes informations concernant les élèves. Un identifiant et un mot de passe seront communiqués par SMS à la rentrée. Vos coordonnées de messagerie peuvent être modifiées par vos soins sur cet espace. Pensez à réactualiser celleci si nécessaire pour une bonne réception des informations.

L'emploi du temps sera remis à la rentrée. L'amplitude horaire des cours est de : 8 h 15 à 12 h 10 et de 13 h 35 à 17 h 30 du Lundi au Vendredi.

## INTERNAT (installation)

Contact

**Eric MORVANT** 

06 17 19 41 54

L'internat sera accessible pour les élèves et étudiants du lycée à partir de 18 h 00, le DIMANCHE 1 Septembre. (voir document joint).

Pour toutes absences ou retard, merci d'envoyer un mail à : internat@lapaix.org

#### ASSURANCES SCOLAIRES

Contact Karine QUILLIEN

02.97.37.20.68 ou secretariat@lapaix.org

L'Etablissement a souscrit une assurance de groupe Individuelle Accident couvrant l'ensemble de ses élèves et étudiants pour les activités scolaires et extra-scolaires, ceci sans sur-coût pour les familles.

Cette assurance vous couvre 24/24 h et 7/7 durant l'année scolaire dans la limite des garanties dont vous devrez prendre connaissance en suivant le lien : http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/rentree-scolaire. Par contre, il est du ressort de chaque famille ou étudiant de fournir à l'Etablissement un justificatif d'assurance pour la Responsabilité Civile, généralement acquise avec le contrat d'habitation (à vérifier). A noter que pour les stages à l'étranger, quelle qu'en soit la durée, une assurance privée personnelle couvrant le rapatriement doit être souscrite par la famille.

#### **EQUIPEMENTS VESTIMENTAIRES**

Tous les élèves de BAC PRO Optique Lunetterie doivent avoir une blouse de coton blanc, marquée à leur nom, pour les travaux d'optique.

Lycée « NOTRE DAME DE LA PAIX »

2/4

#### Pour les SECONDES BAC PRO:

Tous les élèves doivent prévoir une « tenue professionnelle » 1 jour par semaine ; ce jour sera précisé par le Professeur Principal à la rentrée.

Cette « tenue professionnelle » ne doit pas entraîner de dépenses excessives pour les familles. Des précisions seront faites à la rentrée pour accompagner l'achat de la tenue.

### CERTIFICATS de SCOLARITE/ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE

Un certificat de scolarité sera remis à la rentrée : à conserver.

La CAF simplifie les démarches des familles

La CAF a mis en place un dispositif de déclaration en ligne pour les familles qui ont un enfant en milieu scolaire ou étudiant âgé de 16 à 18 ans.

Dorénavant les familles doivent déclarer la scolarité de leurs enfants de 16 à 18 ans sur le <u>www.caf.fr</u>, rubrique "mon compte" à partir de la mi juillet. Plus simple, plus rapide...en quelques clics la déclaration est transmise à la Caf du Morbihan. Pour les familles qui n'ont pas d'accès Internet, la Caf met à leur disposition des espaces numériques avec des ordinateurs pour accéder au site caf.fr et faire leur déclaration en ligne.

#### BOURSES ET DOSSIER SCOLAIRE

Contact Karine QUILLIEN 02.97.37.20.68 ou karine.quillien@lapaix.org CAMPAGNE DE BOURSE : du 15 septembre au jeudi 15 octobre 2025

Les élèves qui entrent au Lycée Notre Dame de la Paix :

- Devront demander un dossier de bourse à la rentrée, en septembre.
- <u>Pour les élèves déjà présents au lycée et boursiers</u>, un dossier de bourse sera à demander à la rentrée. La reconduction n'est plus automatique. Voir feuille jointe.
- Les élèves venant d'un <u>lycée agricole ou en reprise de scolarité</u> doivent retirer au Secrétariat de ND LA PAIX, un dossier de demande de bourses à la rentrée.

#### **FACTURATION**

Contact Annie DAVIOU 02.97.84.44.11 ou adaviou@saintlouis-lapaix.com (Sauf le mercredi)

# La comptabilité se trouve au Lycée SAINT LOUIS – 5 RUE PERAULT – 56100 Lorient. FRAIS SCOLAIRES

Le TRIMESTRE commencé reste dû. Les tarifs s'entendent pour une année complète, les périodes de stages en entreprises faisant partie de la scolarité.

ATTENTION : une facture annuelle vous sera transmise dans le courant du mois d'octobre avec un échéancier de règlement établi en fonction de votre choix de paiement. En cours d'année, et en fin d'année, vous recevrez une ou plusieurs factures ajustant votre compte, par exemple pour la restauration et l'internat ou pour des frais individuels non prévus en début d'année(journée d'intégration..) En cas de prélèvements automatiques, ceux-ci seront automatiquement ajustés, après réception de la ou les factures complémentaires.

# **RESTAURATION** Contact Florence PETRIMAUX 02.97.37.20.68 tapez 1 ou florence.petrimaux@lapaix.org (Sauf le mercredi après midi)

#### Inscription au SELF ET CAFETERIA:

<u>Vous êtes externe</u> (prix 6.90 €): Créditez votre compte skolengo en suivant le lien indiqué ci dessous. (L'application peut être chargée sur votre téléphone portable ou celui de vos parents). <a href="https://slndlp.family-administration.skolengo.net">https://slndlp.family-administration.skolengo.net</a> Se présenter à la cafétéria entre 8H00 et 10H20 pour réserver votre choix de menu. L'identifiant est l'adresse mail du parent ou responsable préférentiel sur pronote.

<u>Vous êtes DP (prix 6.50 €) ou interne</u>: Si vous souhaitez prendre des produits proposés à la carte (hors formule), il vous faut créditer votre compte skolengo; https://slndlp.family-administration.skolengo.net

Se présenter à la cafétéria entre 8h et 10h20 ou enregistrer votre choix de menu. La formule cafétéria n'entraine aucun surcoût. Seuls les compléments hors formule sont à payer en créditant à l'avance le compte skolengo.

Pour toutes questions relatives au fonctionnement de la cafétéria, s'adresser à Mme PETRIMAUX à l'adresse suivante : <u>florence.petrimaux@lapaix.org</u>. L'inscription à la demi-pension est un engagement trimestriel, tout départ est signifié à l'Etablissement par courrier ou mail <u>avant</u> le trimestre suivant à <u>florence.petrimaux@lapaix.org</u>.

« Les repas non pris ne sont pas remboursés **SAUF** pour des absences pour maladie (au-delà de cinq jours consécutifs) sur présentation d'un certificat médical ainsi que les stages, sorties et voyages prévus par l'établissement. »